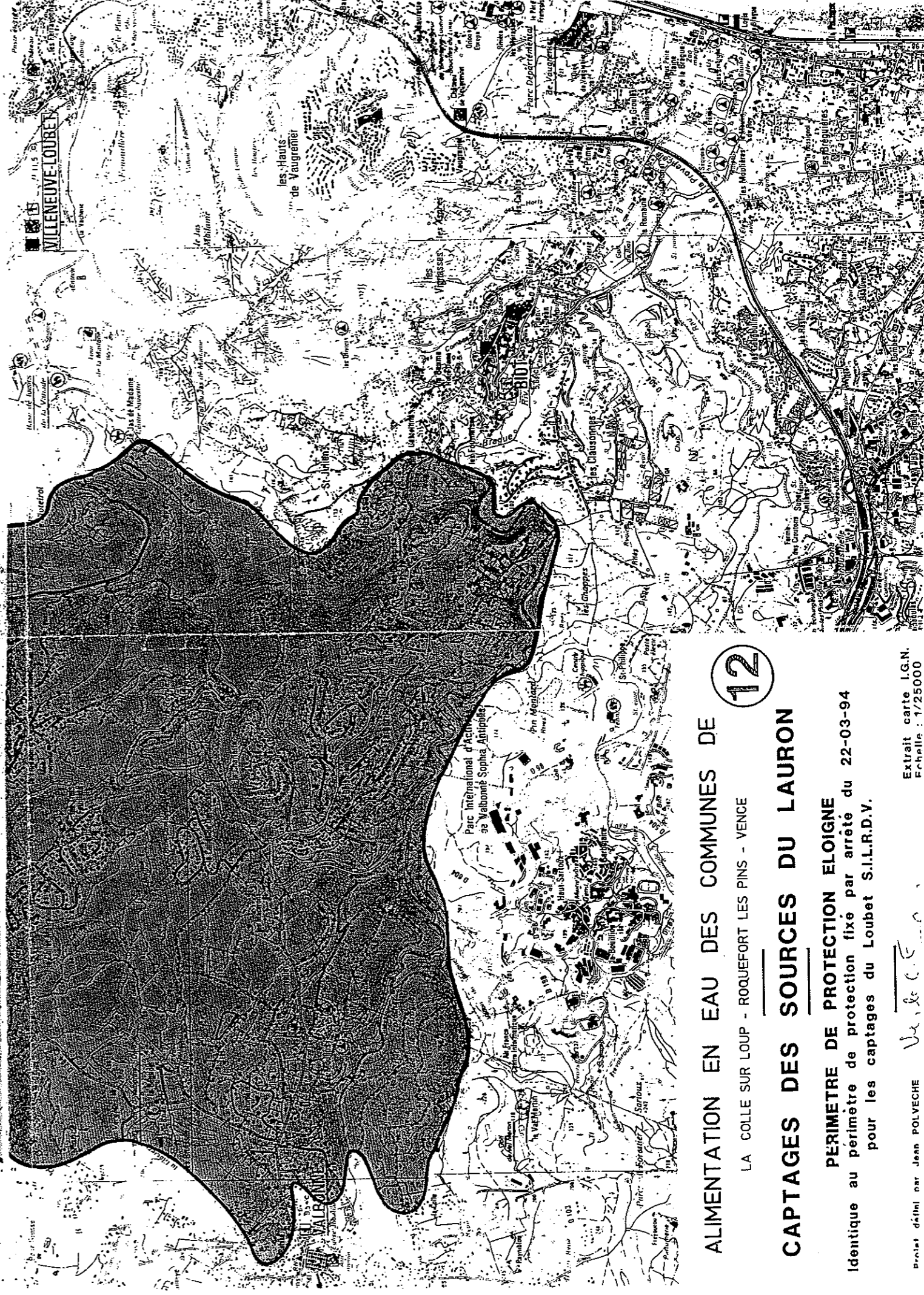


CAPTAGES ET SOURCES
DU LAURON



ALIMENTATION EN EAU DES COMMUNES DE **12**
LA COLLE SUR LOUP - ROQUEFORT LES PINS - VENCE

CAPTAGES DES SOURCES DU LAURON

PERIMÈTRE DE PROTECTION ELOIGNE
Identique au périmètre de protection fixé par arrêté du 22-03-94
pour les captages du Loubet S.I.L.R.D.V.

COMMUNE DE TOURRETTES
SUR LOUP
COMMUNE DE ROQUEFORT
LES PINS

PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIAT
ET RAPPROCHE DES CAPTAGES DU
LAURON

10

PERIMETRE DE PROTECTION
RAPPROCHE

PROPRIETES C. G. E.
Surface : 19,23 ha

PERIMETRE DE PROTECTION
IMMEDIAT

FORAGE
DES PRAIRIES

STATION DE POMPAGE
DU LAURON

SOURCE MERLE

FORAGES
DU LAURON

Jean POLVECHÉ
Professeur de Géologie appliquée

Vu pour être annexé à mon arrêté
en date de ce jour.

NICE, le 01 MARS 1996
Sur le Préfet des Alpes-Maritimes
Le Secrétaire Général

Pour COPIE CONFORME Signé Philippe REY

Pour le Préfet des Alpes-Maritimes,
Le Chef du Bureau de l'Urbanisme
et de l'Environnement

Christian DELPÉU

ECHELLE . 1/2500

